

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Lysoformin rapid wipes

Date de révision: 27.10.2022

Code du produit: LYS755

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Lysoformin rapid wipes

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Désinfectant de surface

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Lysoform Schweizerische Gesellschaft für Antiseptie AG
 Rue: Postfach 444
 Lieu: D-12247 Brugg / Windisch, Suisse
 Téléphone: 056 / 4416981 Téléfax: 056 / 4424114
 Interlocuteur: Wissenschaftlich-Technische Abteilung Berlin Télérphone: +49 (0)30 / 77992-208
 E-mail: kontakt@lysoform.de
 Internet: www.lysoform.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
2372-82-9	Bis- (3-aminopropyl) dodécylamine			< 0.1 %
	219-145-8		01-2119980592-29	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H301 H314 H373 H400 H410			
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium			< 0.1 %
	230-525-2	612-131-00-6		
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H301 H314 H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Lysoformin rapid wipes

Date de révision: 27.10.2022

Code du produit: LYS755

Page 2 de 7

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
2372-82-9	219-145-8	Bis- (3-aminopropyl) dodécylamine	< 0.1 %
		dermique: DL50 = >600 mg/kg; par voie orale: DL50 = 261 mg/kg	
7173-51-5	230-525-2	chlorure de didécylidiméthylammonium	< 0.1 %
		dermique: DL50 = 3342 mg/kg; par voie orale: DL50 = 238 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10	

Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

agents de désinfection.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de symptômes durables, consulter un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune/aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Information supplémentaire

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Éviter de: Gel, Radiations UV/rayonnement solaire

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Lysoformin rapid wipes

Date de révision: 27.10.2022

Code du produit: LYS755

Page 3 de 7

Conserver hors de la portée des enfants.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
2372-82-9	N'-(3-aminopropyl) -N'-dodécylpropane-1,3-diamine (inhalable)	-	0,05		VME 8 h	SSC	
		-	0,4		VLE courte durée		

Conseils supplémentaires

aucune/aucun

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire: non indispensable.

Protection des mains

Utilisation de gants de protection

Afin d'éviter une irritation de la peau dans le domaine professionnel, il est recommandé d'utiliser: • une crème de soins de la peau à absorption rapide entre-temps, si nécessaire. • une crème grasse après le lavage des mains à la fin du travail ou avant les pauses de travail.

Protection de la peau

aucune/aucun

Protection respiratoire

aucune/aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:

Couleur: incolore

Odeur: caractéristique

Point de fusion/point de congélation:

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition
et intervalle d'ébullition:

non déterminé

Inflammabilité:

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé

Limite supérieure d'explosivité:

non déterminé

Température de décomposition:

non déterminé

pH-Valeur:

7.5 - 8.5

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité de vapeur relative:

non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Lysoformin rapid wipes

Date de révision: 27.10.2022

Code du produit: LYS755

Page 4 de 7

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Température d'inflammation spontanée

gaz:

non applicable

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

@1718.B01727@538

Point d'écoulement:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

aucune/aucun

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2372-82-9	Bis- (3-aminopropyl) dodécylamine				
	orale	DL50 mg/kg	261	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>600	Rat	
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium				
	orale	DL50 mg/kg	238	Rat	OECD 410
	cutanée	DL50 mg/kg	3342	Lapin	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Lysoformin rapid wipes

Date de révision: 27.10.2022

Code du produit: LYS755

Page 5 de 7

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
2372-82-9	Bis- (3-aminopropyl) dodécylamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0.68	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0.054	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0.073	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0069	72 d	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0.024	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50)	18 mg/l (3 h	Boue activée	
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0.19	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0.026	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0.062	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 211
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0.032	34 d	Danio rerio	OECD 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0.016	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50)	11 mg/l (3 h	Boue activée	OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
2372-82-9	Bis- (3-aminopropyl) dodécylamine				
	OCDE 303/ EEC 92/69/V, C10	96%	15		
	OCDE 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9	91%	28		
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	79%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium				
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	72%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	93.3	28		
	OCDE 303/ EEC 92/69/V, C10	91%	70		

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Présente un faible danger pour l'eau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Lysoformin rapid wipes

Date de révision: 27.10.2022

Code du produit: LYS755

Page 6 de 7

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Pas un déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Information supplémentaire

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents, 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Numéro d'enregistrement biocide: CHZN5829

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Lysoformin rapid wipes

Date de révision: 27.10.2022

Code du produit: LYS755

Page 7 de 7

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les données ne doivent être en aucune manière considérées comme une description des propriétés du produit (spécification du produit). Ni les caractéristiques convenues, ni l'adéquation du produit à des usages spécifiques ne peuvent être dérivées des informations fournies dans la fiche de données de sécurité. Nous vous conseillerons pour clarifier, si et dans quelles circonstances, la préparation est adéquat pour un usage défini. Les droits de propriété et les lois et règlements en vigueur doivent être respectés par le destinataire de notre produit.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)